



LE CANNET
COTE D'AZUR

COURRIER AIR

14 MARS 2018

D.D.M.
Service Déplacements Risques Sécurité

Le Cannet, le 08 MARS 2018

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
Monsieur le Préfet
Direction départementale des territoires et
de la mer des Alpes-Maritimes
Service Déplacements Risques Sécurité
CADAM
147 Bd du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

D-SG-201801362

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le Maire de la Ville du Cannet certifie que l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2017 portant élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la Commune de Le Cannet a bien été mis en affichage à l'Hôtel de Ville du 29 décembre 2017 au 28 février 2018 inclus.

LE MAIRE,



Yves PIGRENET.